



MUNICIPALITÉ  
DE LAC-BEAUPORT

## Avis public

### DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 7 octobre 2024 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

*AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :*

**Demande :** Rendre réputé conforme l'agrandissement d'un chalet dont la superficie obtenue sera de 69,5 mètres carrés (m<sup>2</sup>) au lieu d'un maximum de 65 mètres carrés (m<sup>2</sup>) tel que mentionné à l'article 230 du Règlement de zonage 09-207 pour la zone HV-255.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Hughes Lefrançois, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2022, sous le numéro 4107.

**Terrain ciblé :** Lot numéro : 1 820 311  
Chemin de l'Éperon

**Règlement concerné :** Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

*Alaplanche*

Annie Laplante, greffière adjointe

*pour*

Richard Labrecque  
Directeur général et greffier-trésorier